



DIRECTION d'école

Loi BLANQUER, Ecole des savoirs fondamentaux,
statut des directeur-trices...

La CGT Educ'action fait le point.

Depuis très longtemps, la CGT Educ'action s'inquiète de la multiplication des tâches qui sont imposées aux collègues ou parfois subies (gestion des effectifs, remontées administratives permanentes, gestion du temps de travail des collègues, gestion des conflits avec parents ou entre collègues...).



Et avec la loi BLANQUER, quelles conséquences sur la direction d'école ?

- Création des *super-établissements des savoirs fondamentaux, les EPSF.*
- Fusion écoles-collège de secteur sous la direction du-de la principal-e et d'un-e adjoint-e spécialement dédiée au primaire.
- *Rattachement administratif* complet de l'école et des personnels au collège.
- *Destruction du lien déjà fragile avec les familles* et renforcement de l'individualisme et de l'incohérence pédagogique....

IMPOSSIBLE pour la CGT Educ'action!

Pour la CGT Educ'action

Pour lutter contre la compétition, la soumission et les obligations.

Une seule solution
Développer la coopération et construire collectivement les règles

Une exigence
Une animation collégiale des équipes et un travail en équipe

La CGT Educ'action exige:

- Une décharge de direction à disposition de l'ensemble de l'équipe pédagogique
- Des postes administratifs Fonction publique d'Etat pour toutes les écoles
- Un conseil des maîtres.ses qui se réunit régulièrement et aux décisions souveraines.
- Une formation développée des enseignant.es au travail en équipe
- Un temps de travail collectif inscrit dans le temps de service

Il y a **URGENCE!** Dans l'immédiat, exigeons:



Chaque directeur.trice doit bénéficier d'un **temps de décharge assuré par un.e collègue dédié.e** à ces remplacements.



Aucune décharge complète ou alors répartition sur plusieurs personnes.



Abandon de toutes les tâches administratives inutiles et inappropriées.



Besoins de moyens humains dans les écoles pour assurer le fonctionnement.

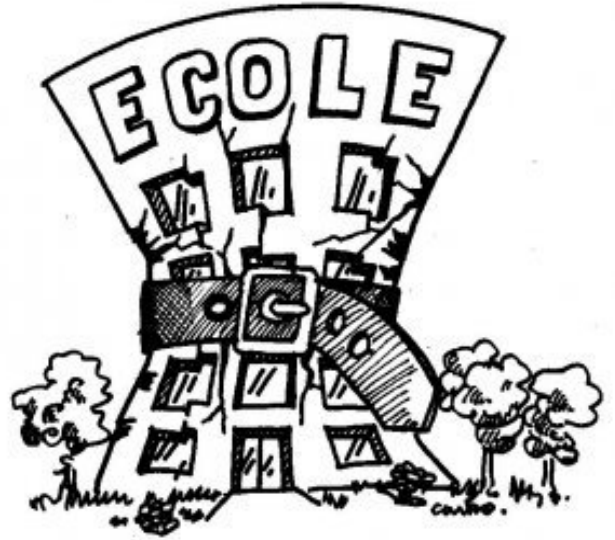


Réemploi des contrats aidés sur les missions d'aide administrative à la direction d'école qui sont des missions pérennes, puis titularisation de ces per-

POUR LA CGT EDUC'ACTION, UNE AUTRE ECOLE EST POSSIBLE!

Refusons celle vendue par le ministère

DES STAGES COMMANDO POUR LES PROVISEURS ...



**Au-delà de cette question de la direction ,
NOUS MILITONS POUR UN AUTRE FONCTIONNEMENT de l'École.**

Mettons du collectif dans les écoles.

Une animation collégiale des écoles . Des collègues volontaires exercent l'équivalent de l'ancienne fonction de direction, aidé-es des personnels administratifs du premier degré en charge du secrétariat des écoles, pour ce qui est du volet administratif et avec un fort rôle d'impulsion pédagogique. Ces collègues bénéficient des décharges nécessaires à l'exercice de leur tâche.

Des collègues effectuant collectivement les tâches d'animation de l'école ne sont jamais totalement déchargés des fonctions avec élèves.

Un conseil de la Vie de l'école doit être réuni au moins une fois par période scolaire de 7 ou 8 semaines pour permettre de régler les questions collectives. Ce conseil est composé de tou.tes les salarié.es travaillant sur le site (enseignant.es, agent.es de service, animateur.trice..). Le temps de réunion est évidemment inclus dans le temps de service de tous les personnels concernés, sans que celui-ci ne soit augmenté.